



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 7 avril 2022**

Le sept avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 15

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Richard LOPEZ, Mr Sébastien BESSON, Mme Émilie BOUTSIU

Absents excusés : Mr Pascal BOUTON (pouvoir donné à Mr Christian MAILLARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mr Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU)

Absentes : Mme Hélène QUÉMERÉ et Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

**2022-04-07-003 – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA PETITE CRÈCHE**

Considérant ce qui suit :

La capacité d'accueil actuel de la petite crèche est de 18 enfants les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 12 enfants le mercredi. En raison de la demande croissante d'accueil au sein de la petite crèche et afin de favoriser l'accueil occasionnel au sein de la structure, il conviendrait d'augmenter la capacité d'accueil à 20 enfants pour tous les jours de la semaine, à compter de septembre 2022.

Cette augmentation de la capacité d'accueil devra faire l'objet d'un agrément de la part du service PMI (Protection Maternelle et Infantile) du département. Le règlement de fonctionnement de la petite crèche devra également être modifié en conséquence.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition d'augmentation de la capacité d'accueil de la petite crèche à 20 enfants pour tous les jours ouvrés de la semaine à compter de septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité l'augmentation de la capacité d'accueil de la petite crèche à 20 enfants pour tous les jours ouvrés de la semaine à compter de septembre 2022.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives à l'augmentation de la capacité d'accueil de la petite crèche.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 13/04/2022  
Reçu en préfecture le 13/04/2022  
Affiché le 15/04/2022  
ID : 044-214401002-20220407-2022\_04\_07\_003-DE

Registre certifié conforme,  
Le Maire,  
Benoit COUTEAU

The official seal of the commune of Monnières, Loire-Atlantique, is a circular stamp in blue ink. It features a central illustration of a church and is surrounded by the text 'MAIRIE DE MONNIERES' and 'LOIRE-ATLANTIQUE'. A handwritten signature in blue ink is written over the seal.